Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217606243-20250618-2025-06-18-07-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/06/2025
Publication : 20/06/2025

Département de la Seine Maritime

VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-06-18-07

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.
Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D ; Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., M. MANGARD B. ;

Etaient absents excusés : Mme FIHUE-BUQUET (pouvoir à Brigitte Fleury), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beaucamp) ; M. LECOQ L(pouvoir à Hervé Vasselin), Mme POIS L. (pouvoir à Marie-Beatrice Pois)
Etaient absents : M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC ; , M. PETIT M. ; Mme BREAD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. AVRIL V.

Date de convocation : 11/06/2025 Date d'affichage : 11/06/2025
Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 16 Votants : 20
M. Loïc Beaucamp a été désigné secrétaire de séance

¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – EQUIPEMENT ET AMENAGEMENT DES ATLIERS PONS

A l'issue des travaux de réhabilitation, les Ateliers Pons sont ouverts depuis septembre 2024. Le centre socio-culturel La Parenthèse a intégré les locaux en février 2025.
Les aménagements intérieurs et extérieurs restent à réaliser, avec un calendrier prévisionnel 2025-2027. Le coût de cet aménagement est estimé aujourd'hui à 275 000 € dont :

- 100 000 euros pour la signalétique intérieure, extérieure et le mobilier urbain ;
- 75 000 euros pour la création d'un bureau dédié à l'accueil et aux équipements nécessaires ;
- 100 000 euros pour l'aménagement du tiers lieu.

La collectivité envisage de solliciter l'ensemble des partenaires et financeurs, publics et privés, afin de la soutenir dans ce projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la Commission n°3 « « Urbanisme- Travaux – Voirie- Réseaux – Foncier -Patrimoine et cadre de vie » en date du 11 juin 2025,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à solliciter les aides financières et subventions publiques et privées, en vue de réaliser les aménagements intérieurs et extérieurs des Ateliers Pons ;
- Autorise Madame le Maire out tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer tout acte et tout document qui serait la conséquence ou la suite de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP

MAIRIE ST NICOLAS D'ALIERMONT (Seine-Mme)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 18 juin 2025,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.